

Synthèse de l'atelier de concertation « Environnement Ressources naturelles » [phase diagnostic du territoire]

> Lundi 18 novembre 2024, de 9h30 à 12h,
salle polyvalente de Molompize

Présents

Partenaires

- > Association Interprofessionnelle de la Gentiane jaune, Flahaut Stéphanie, chargée de mission Gentiane
- > CEN Auvergne, Dupuy Emilie, responsable pôle Cantal
- > Chambre d'Agriculture 63, Mullié Arnaud, conseiller eau et environnement
- > Club alpin français Clermont-Auvergne, Palgen Luc, responsable Protection de la montagne
- > Communauté de Communes des Hautes Terres, Delprat Clémentine, responsable pôle planification et transition écologique
- > Communauté de Communes du Pays de Saint-Flour Communauté, Dubourgnon animatrice du Contrat de Progrès Territorial des affluents de la Truyère
- > Communauté de Communes du Pays Gentiane, Tarrisson Elsa, animatrice Contrat Territorial Eau et Climat « Sources Dordogne-Rhue »
- > Communes forestières AURA, Lamy Fabien, chargé de mission Cantal et référent Bois construction
- > CPIE Clermont-Dômes, Voldoire Gilles, président
- > CPIE de haute-Auvergne, Proult Bernard, président
- > DDT 15, Bouroumeau Guillaume, chargé de mission mise en œuvre des politiques de biodiversité
- > DDT 15, Touzeau Eva, service environnement, unité Nature Biodiversité
- > Département 15, Paulet Stéphanie, responsable de mission
- > Département 63, Daverdin Marie-Annick, chargée de mission
- > Département 63, Texier Emmanuelle, technicienne Milieux Naturels
- > Etablissement Public Territorial du bassin de la Dordogne, Routet Maëlle, animatrice territoriale
- > FDAAPPMA15, Tronche Agnès, responsable technique
- > I care, Zoé Aliane, chargée de projet cueillette de plantes sauvages
- > Imerys, Guilhem Bertrand, géologue
- > Région AURA, Pommaret Ludovic, chargé de missions Parcs naturels régionaux
- > Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon, Saillard Elisabeth, chargée de mission Gestion des Milieux aquatiques



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne :

- > Alcaïde Eve, responsable Economie rurale et valorisation Parc, référente 15
- > Basmaison Marie-Noëlle, coordination Education Culture
- > Mardiné Elodie, chargée de mission Agri-environnement & Eau
- > Delage Virginie, chargée de mission Energie, mobilités et trame noire
- > Dubos Carine, chef de projet Révision de charte, dossiers institutionnels et site web
- > Grousseau Elsa, chargée de mission Patrimoine naturel & appui révision de charte
- > Thomas Camille, Garde et chargée d'études à la Réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy
- > Quinquiry Laurence, assistante administrative 15
- > Larcher Benoît, chargé de mission Forêt & Natura 2000
- > Jaladon Xavier, coordinateur Eau & ENS

Groupe d'étude Arthur Remy Urbanisme & Paysage :

- > Meyer David.

Après le rappel de la présentation du Parc et du contexte de la révision de charte, 3 tables rondes tournantes sont proposées afin d'échanger autour d'analyses AFOM et de questions thématiques.



Table-ronde « Biodiversité : quelle responsabilité pour le territoire ? »

Analyse AFOM proposée

Atouts	Faiblesses
Une biodiversité riche, nombreuses espèces emblématiques Une forte diversité et mosaïque de milieux (prairies, landes, pelouses, forêts (dont forêts matures), falaises, crêtes, zones humides, tourbières, lacs, cours d'eau...), nombreux sites patrimoniaux + 85,61% du territoire en réservoirs ou corridors diffus, PNRVA réservoir aux échelles Massif central et AURA, corridor entre Alpes et Pyrénées L'importance des milieux aquatiques : ~ 4875 km de cours d'eau, vaste réseau de tourbières (~240) et zones humides, 15^e de lacs naturels volcaniques (70% du bassin Loire Bretagne) De nombreux acteurs, outils & démarches en faveur de la nature (Concours prairies fleuries / plans pastoraux territoriaux / dynamique de plantation de haies...) et de milieux aquatiques (RAMSAR, observatoire des lacs), fortes connaissances scientifiques	Des dynamiques territoriales peu favorables à la création de nouveaux espaces protégés (seulement 0,87% en protection forte) Une biodiversité souvent vue comme une contrainte et non comme un levier de production pour les activités humaines Des corridors fragiles : des obstacles physiques ou manques de connaissances impactant la qualité des trames
Contextes d'opportunité	Contextes comme menaces
La stratégie nationale des aires protégées en cours de déploiement Une politique Zéro Artificialisation Nette Le règlement européen de restauration de la biodiversité Le projet RAMSAR Réflexion des EPCI dans le cadre des SCoT et PLUi Des biens de section : réservoirs de biodiversité ordinaire, opportunité d'installation agricole Une prise de conscience de la valeur de la biodiversité domestique, des petits carnivores face au campagnol	Le développement de projets d'aménagement : essor photovoltaïque, parcs éoliens, retenues collinaires... La "consommation" des espaces naturels en hausse comme un produit touristique quelconque L'intensification de la production agricole et sylvicole dans un contexte économique tendu : mutations en cours. Conflit potentiel avec l'image Nature qui accompagne le « marketing » du Massif central ? Le changement climatique : augmentation de l'effet des pratiques anthropiques sur la biodiversité, perspective de disparition des espèces d'altitude, diminution débits des cours d'eau...

Synthèse des échanges et suggestions

Un territoire qui regorge d'atouts

- > Des habitats pour lesquels le territoire a une responsabilité en matière de préservation à l'échelle nationale selon les experts : tourbières et zones humides, forêts anciennes, milieux agropastoraux, géotopes

- > Une forme de consensus sur la responsabilité du territoire pour la biodiversité : des espèces emblématiques mais une biodiversité dite « ordinaire », avec des effectifs importants pour beaucoup d'espèces qui « s'écroulent » ailleurs. Cette responsabilité est accrue dans le contexte du changement climatique.
- > Des outils de protection forte avec des gestionnaires identifiés (dont le Syndicat mixte du Parc), qui inscrivent la préservation dans le long voire très long terme et qui accueillent une partie des enjeux connus
- > Un travail continu d'amélioration des connaissances et un besoin accru de valorisation / communication des enseignements des études auprès des élus et habitants.

Des faiblesses d'ores et déjà identifiées

- > Les habitants et leurs représentants élus considèrent globalement que le territoire est préservé. La prise de conscience de l'urgence dans la préservation de certains enjeux en termes de biodiversité sur le territoire est faible. Il y a un réel manque de visibilité de l'érosion de la biodiversité pour le grand public. Et si la prise de conscience existe, elle n'est pas une priorité face à d'autres problématiques économiques et sociales. Ces éléments de sociologie doivent être intégrés par un acteur comme le Syndicat mixte du Parc dans la construction de son projet de territoire.
- > Tous les acteurs du territoire ne se sont pas appropriés le projet porté par le Syndicat mixte du Parc : sentiment d'appartenance pas toujours partagé, déséquilibre entre les deux départements, manque de lien avec les EPCI... alors que **le Syndicat mixte du Parc pourrait être un acteur clef pour poser les impacts / bénéfices / risques / coûts / avantages des changements dans les activités en lien avec le changement climatique.**

Des opportunités à saisir au moment d'écrire une nouvelle charte

- > Préserver, protéger, restaurer, ... il y a un équilibre à trouver entre les outils de gestion contractuels et ceux qui instaurent une protection réglementaire. Suivant les types de zonages utilisés dans la comptabilisation, la part de territoire « protégée » va varier. Sur la base des critères utilisés dans la stratégie des aires protégées (SAP), la part du Parc sous protection forte n'atteint pas les 1% aujourd'hui. Un positionnement fort dans le cadre de la nouvelle charte est attendu par les partenaires. L'équipe technique du Syndicat mixte du Parc possède une expérience forte dans ce domaine.
- > La Loi Zéro Artificialisation Nette a posé des jalons favorables à la biodiversité mais elle doit faire face à une opposition forte au niveau local, en lien avec les stratégies de développement économique.
- > La biodiversité doit aujourd'hui être prise en compte dans tous les projets et cette approche systémique doit être généralisée sur le territoire de projet.
- > Réflexion sur les services écosystémiques, label bas carbone, ... approche capitalistique de la gestion des milieux à étudier
- > Concept de santé globale, qui fait un lien entre la santé des écosystèmes et celle des espèces qu'ils accueillent dont les êtres humains
- > Règlement européen sur la restauration de la Nature : le PNR est un cadre d'application pour des projets concrets de restauration si des financements sont dégagés. De manière générale, le Syndicat mixte du Parc propose un cadre et une ingénierie de territoire pour mettre en synergie les outils des différents acteurs.

Des menaces qui pèsent sur le territoire

- > Le changement climatique introduit une incertitude sur l'évolution des milieux et de la biodiversité, sur la ressource en eau, sur la capacité de résilience du territoire
- > L'évolution des pratiques agricoles et forestières avec une dynamique d'intensification qui s'accélère dans les espaces de montagne
- > L'évolution des modes de vie modifie la pratique des loisirs de pleine nature, avec un accroissement des pratiquants et des interactions parfois complexes avec les professionnels qui travaillent dans les espaces naturels



Table-ronde « Changement climatique : quelle nature pour demain ? »

Analyse AFOM proposée

Atouts	Faiblesses
L'importance de la ressource en Eau : Bien commun aux acteurs, enjeu de la responsabilité amont – aval, nombreux cours d'eau prenant leur source sur le territoire (Parc en tête de bassins versants), des régimes hydriques importants La diversité d'altitudes et d'orientations favorisant une mosaïque de milieux et de paysages et la résilience des milieux fonctionnels L'importance des puits de carbone : 1/3 du forêt, 2/3 prairies naturelles, vaste réseau ZH et tourbières Etudes de caractérisation de l'évolution climatique réalisées par le Syndicat mixte du Parc	Eau : ressource clé qui paraissait inépuisable et sous pression désormais car nombreuses pressions anthropiques et abiotiques, état écologique moyen à mauvais (prélèvements, rejets, altérations hydro-morphologiques, étiages sévères, augmentation des températures, eutrophisation...) De nouvelles pressions anthropiques : > recherche de lieux de fraîcheur (populations +/- éloignées) > capacité d'adaptation des forêts ? essences et enjeux sanitaires, foncier, filières de valorisation, morcellement, filières de valorisation spécifiques absentes, complexité des aides...) > prairies en mutation : montée en altitude de pratiques comme les cultures Des sols méconnus malgré leur intérêt probable vis-à-vis de l'adaptation des milieux
Contextes d'opportunité	Contextes comme menaces
Un territoire rural adapté pour une mutation progressive vers une agriculture agro-écologique – sylviculture mélangée en couvert continu Des situations de transition en cours (boisements à maturité d'exploitation, coupes sanitaires, fort renouvellement des agriculteurs, circuits courts) Recherche sur des essences à planter face au changement climatique Des politiques de gestion permettant une appréhension des enjeux sur des territoires cohérents (bassins versants, massifs) L'opportunité de démontrer et de valoriser l'importance des services écosystémiques rendus par les milieux	Modification des modes de gestion de l'espace rural en réponse au changement climatique → pression généralisée sur espèces + accentuation du phénomène (effondrement des populations) > capacité d'adaptation dépendante de la diversité paysagère > fertilisation des prairies devant intégrer l'azote atmosphérique et du sol nouvellement disponibles > difficultés d'anticiper le système sylvicole en termes d'essences et de modalités de gestion > concurrence potentielle entre naturalité des milieux et production d'énergie renouvelable (hydroélectricité) Le Risque incendie, une réalité nouvelle

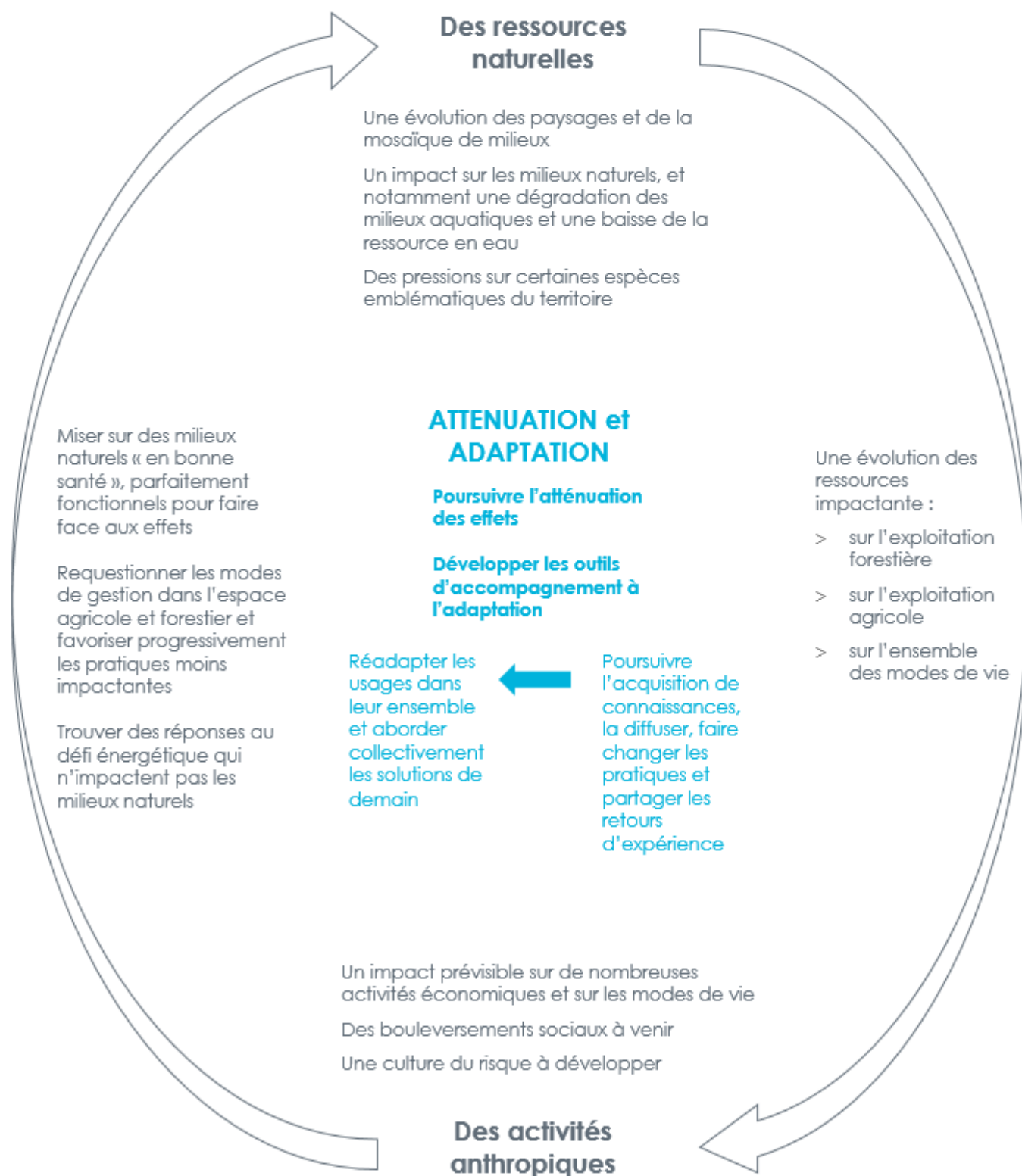




Table-ronde « Conciliation des usages : quelle place pour la nature ? »

Analyse AFOM proposée

Atouts	Faiblesses
Le caractère remarquable des patrimoines naturels et paysagers fortement lié à des traditions et savoir-faire ruraux à préserver (productions agricoles dont les AOP fromagères, pastoralisme...) Des reconnaissances (et expériences de gestion) de sites favorisant à la fois la préservation des milieux naturels, la gestion de la fréquentation de sites et renforçant l'attractivité du territoire pour les loisirs de nature : Unesco, grands sites de France... Le développement du réseau de gardes nature médiateurs sur de multiples sites protégés	Des conflits d'usages entre usagers (agriculture - loisirs de pleine Nature – tourisme – chasse – sylviculture – nature...) et parfois au sein d'un type d'usage avec des pratiquants aux attentes différentes La déconnexion des habitants du territoire et du public touristique des réalités des activités économiques qui utilisent l'espace naturel (et des réalités physiques des milieux) La progression de l'équipement des espaces protégés pour l'accueil du public favorisant la hausse de la fréquentation et des pressions Jusqu'à 5 acteurs possibles pour gérer un sentier
Contextes d'opportunité	Contextes comme menaces
La prise de conscience de l'importance de la conciliation des usages Le développement de "zones de tranquillité nature" La création d'espaces de discussion avant que les liens soient rompus, des événements (culturels, festifs) permettant les échanges, le rapprochement	Très forte progression de la fréquentation dans tous les milieux, des nouvelles pressions partout (hors sentiers), tout le temps (canyons, parois, sommets, randonnée aquatique, van-life, orpaillage...) Des pratiques de sports de nature "lâchés" sur le territoire sans information, le développement du 4 saisons, du bivouac, van-life, feux... Communication erronée autour d'une montagne accessible et ouverte, sans nuance sur les usages locaux et la propriété privée Au sein des sites naturels avec point d'eau : accroissement de la demande de baignade avec le réchauffement climatique, impacts sur cours et plan d'eau

Synthèse des échanges et suggestions

Concilier accueil touristique et patrimoine naturel

- > Arrivée d'un nouveau public qui vit la montagne comme le dernier espace de liberté dénué de contraintes, sans mesurer le risque lié à ce milieu et sans connaître les contraintes d'exercice des activités agricoles et forestières. Il peut y avoir de réelles incompréhensions face à des modes de gestion de l'espace agropastoral et forestier
- > Nouveau public à « éduquer » systématiquement et un cadre de secours en montagne à renforcer pour les plus inconscients
- > Réseaux sociaux : les sites naturels deviennent des objets touristiques avec des attentes et des exigences de « consommateurs d'espaces ». Ces usagers n'ont pas conscience des autres usages de l'espace et de la réalité de certains métiers (agriculteur, forestier)
- > Changement dans la pratique des loisirs motorisés avec la location et l'arrivée régulière de pratiquants extérieurs au territoire, là où avant dominait une pratique essentiellement locale

- > VTT à assistance électrique, trottinettes électriques : croissance forte de la fréquentation et aire d'activité potentielle plus vaste qu'avec les véhicules musculaires (dérangement de la faune et cohabitation parfois complexe avec les randonneurs à pied). Déjà un problème aujourd'hui sur le Sancy ? Questionnement autour du statut de véhicule à moteur et de ses implications.
- > Problématique des chiens non tenus en laisse : dérangement des animaux sauvages, des troupeaux domestiques, risque de morsure des pratiquants d'activités de pleine nature
- > Accès aux chemins publics et aux dessertes rurales : prise de conscience nécessaire du caractère privé des espaces naturels et du conventionnement induit par l'existence d'un chemin
- > Avec la multiplication des pratiques sportives en milieu naturel, la question de la déclaration, de l'autorisation et du contrôle lors de l'épreuve se pose
- > Certains milieux n'ont pas (ou moins) vocation à accueillir le public. Un travail de démarketing doit parfois être engagé et expliqué. Exemple donné : la montée du Puy-de-Dôme sans caravane publicitaire et public accepté au final lors du tour de France. Certains choix politiques peuvent faire évoluer les mentalités (pédagogie réglementaire). Le public peut être réorienté dans les espaces moins fragiles.
- > Sites protégés et préservés : laboratoire de la cohabitation entre anciennes activités (pastoralisme, chasse) et nouveaux usages de l'espace (randonnée, trail, VTT à assistance électrique, ...)
- > La politique d'accueil touristique actuelle continue à miser sur une hausse de la fréquentation. Comment estimer qu'un site est surfréquenté ? Comment ne pas réitérer les erreurs effectuées dans d'autres espaces naturels ? Avec la multiplication des événements sportifs (trail, vélo, ...), de nouveaux itinéraires sont « ouverts » et bénéficient d'une exposition sur les réseaux (et deviennent téléchargeables), avec comme conséquence une fréquentation après l'événement et un impact répété dans le temps.
- > Face au dérangement, les zones de quiétude apparaissent comme une solution : possibilité de création de zones de réglementation spécifique de certains usages.

Concilier usages professionnels et biodiversité dans l'espace agropastoral et forestier

- > toutes les personnes qui fréquentent la forêt n'ont pas conscience de sa multifonctionnalité : production, habitat d'une faune et d'une flore patrimoniale, cueillette, chasse, promenade, sylvopastoralisme
- > Les chantiers forestiers sont souvent à l'origine d'incompréhensions, et aussi de risques lorsque les autres pratiques pénètrent dans l'espace de travail. La coordination en amont est parfois nécessaire, notamment pour le détournement temporaire des chemins de randonnée.
- > Changement de pratiques culturelles des agriculteurs depuis 10 ans sur le Parc en réponse à l'enjeu de l'autonomie fourragère. Le constat est posé du passage d'un élevage qualifié avant d'extensif à semi-intensif aujourd'hui. Ce virage a des impacts sur la richesse naturelle de l'espace prairial. Il est lié au contexte économique des exploitations et accentué par le réchauffement climatique. Les solutions avancées (irrigation des estives, retenues collinaires, augmentation de la taille des exploitations, ...) restent à visée court-termiste et sont en opposition avec la responsabilité du territoire sur la question des enjeux de biodiversité. Elles ne répondent pas non plus à l'enjeu d'adaptation sur le long terme au réchauffement climatique. Pour les produits fromagers phares du territoire, il y a un risque de dissonance à court terme entre l'image vendue et la réalité de méthodes de production.
- > En même temps, dans le massif central et sur le territoire du PNRVA, les pratiques vertueuses résistent mieux comparé à d'autres territoires de montagne. Face à la standardisation de pratiques plus intensives, il faut faire entendre les exploitants qui ont un modèle vertueux et compétitif du point de vue économique. Il y a aujourd'hui un manque de moyens pour accompagner vers le changement de pratiques des exploitants qui sont par ailleurs pris dans une réalité économique quotidienne qui les ancre dans « l'ancien » modèle : course à l'agrandissement avec des surfaces à gérer de plus en plus importantes par ETP, dynamique d'endettement, coopératives qui proposent des solutions clés en main qui ancrent la dépendance, cadre réglementaire à respecter, pression de la société alors qu'eux aussi ont de nouvelles attentes légitimes quant à leur temps libre, etc.

- > Travail sur les filières : comment garder des produits « fabriqués en Auvergne » sur le territoire ? Face à une population agricole vieillissante, la question de l'accueil de néo-ruraux a été posée comme celles de la formation des futurs exploitants et de la transmission des exploitations. Un besoin de conciliation entre les acteurs historiques que sont les chambres d'agriculture et les porteurs de nouveaux projets comme Terre de Liens a été noté. Le développement de la logique des plans alimentaires territoriaux est vu comme un moyen de soutenir la transition en misant sur les pratiques vertueuses.
- > L'exploitation agricole et le système humain qui gravite autour, avec la famille de l'exploitant en premier lieu, a un rôle à jouer dans le tissu rural sur un territoire qui reste très peu dense. Comment retrouver des modèles qui donnent à l'exploitant le temps de s'investir dans la vie de la collectivité : maîtrise du temps de travail, reconnaissance du rôle économique et social, juste rémunération, ... taille des exploitations ? Comment le territoire du PNRVA peut tirer son épingle du jeu dans le contexte actuel de la politique agricole ? Quel portage politique pour des trajectoires d'évolution vertueuse qui sont déjà largement étudiées et connues ?
- > Les modes d'exploitation produisent des externalités positives et négatives. Comment se positionner par rapport aux crédits biodiversité qui monétisent la biodiversité ? Quelle acceptation aujourd'hui pour les paiements pour services environnementaux ?

Qualité et quantité d'eau, l'avenir du territoire

- > Question de partage de l'eau entre l'usage pastoral et touristique en été
- > Neige artificielle : quelle durabilité pour l'économie de la neige sur le territoire ? Le ski sur le territoire est un héritage, avec des modèles de développement du 20^{ème} siècle qu'il va falloir faire évoluer. Si une transition n'est pas amorcée, les territoires concernés risquent une rupture brutale du point de vue économique, au moment où les déficits ne pourront plus être financés.
- > Gouvernance de l'eau et réponse face aux pénuries à venir : considère-t-on l'eau comme une ressource ou comme un patrimoine ? Dans le cadre de l'accompagnement de la transition climatique, quel modèle faut-il promouvoir ? Le besoin d'une conscience collective du cycle de l'eau est ressorti, tout comme les questions de responsabilité amont-aval, et l'importance de l'intérêt collectif là où les acteurs ont tendance à se concentrer sur leurs besoins propres. Sur la question de l'hydroélectricité par exemple, quelle est la réalité de l'apport énergétique face à la multiplication des impacts sur la rivière ? L'enjeu : préserver la ressource et la partager équitablement.
- > il faut remettre la sobriété sur le devant de la scène face aux nouvelles velléités d'exploitation des ressources : la question se pose pour l'eau mais aussi pour les mines (lithium), le bois énergie, les panneaux solaires, l'éolien, Des compromis et des choix vont devoir être faits sur le territoire.

Une charte pour imaginer un récit commun

- > Quelle place pour les différents usages dans le projet de territoire pour les 15 années à venir ?
- > Quels imaginaires heureux le projet du Parc peut-il proposer aux habitants dans le contexte du changement climatique ?
- > Quelle place pour la Nature ? Est-elle désormais un sujet de droit titulaire de droits fondamentaux qui lui sont propres ou reste-elle simplement une ressource ?
- > Le Syndicat mixte du Parc est un relais de communication dans les échanges de pair à pair et le périmètre un territoire d'expérimentation pour accompagner et former aux nouvelles pratiques. Le Syndicat mixte du Parc doit étudier les solutions à long terme qui permettront pour chaque problématique de passer d'une logique palliative à une logique préventive.